

www.assosolidarite.org

ONG - Accord-Cadre n° 001385 signé le 27/7/2016



DECISION nº 005-2021-ASSO PLUS-CA

Portant ouverture d'une représentation de l'ONG « Association Solidarité pour le Développement Plus (ASSO+) à Mopti (Sévaré) pour les Régions du Centre et du Nord du Mali

Le Président du Conseil d'Administration,

- Vu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ONG ASSO+, tenue le 12 août 2021;
- Vu les Statuts et Règlement intérieur de l'ONG ASSO+;
- Vu la Décision n° 001-2021-ASSO PLUS-AGE du 27 août 2021 portant création et désignation des membres du Conseil d'Administration de l'ONG ASSO+:
- Vu la Décision n° 002-2021-ASSO PLUS-AGE du 30 août 2021 portant création du Comité Exécutif de l'ONG ASSO+;
- Vu la Décision n° 003-2021-ASSO PLUS-AGE du 30 août 2021 portant nomination du Secrétaire Général du Comité Exécutif de l'ONG ASSO+;

DECIDE:

Article 1er: Il est ouvert une représentation de l'ONG ASSO+ à Mopti, dans la localité de Sévaré.

Article 2 : Sous la supervision du Comité Exécutif, la représentation de l'ONG ASSO+ à Mopti, organise, coordonne et contrôle les activités de l'ONG dans les Régions du Centre et du Nord du Mali.

Article 3 : La représentation de l'ONG ASSO+ pour les Régions du Centre et du Nord du Mali est dirigée par un Coordinateur Régional, nommé par une Note de service du Comité Exécutif.

Article 4 : La fonction de Coordinateur Régional est bénévole et ne donne droit à aucune rémunération.

Toutefois, le Coordinateur Régional peut être lié à l'ONG ASSO+ par un Contrat de travail dans les conditions prévues par les textes en vigueur en République

Article 5 : La présente décision qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Ampliations:

Ttes autorités adm. et locales des Régions du Centre et du Nord /Pour compte rendu

Site web www.assosolidarite.org /Pour diffusion

Antennes Karan-Mopti-France /Pour attribution

Archives /Pour classement

colidarité Pour le Bamako, le 30 août 2021

Président,

Le Président Tél: +223 20 80 07 54 66 72 30 24